

<h1>CCAS de Lorient</h1>	Horaires d'ouverture <i>Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h15, le samedi matin (uniquement pour l'état civil) de 9h à 12h.</i>	Mairie de Lorient 2 boulevard Leclerc 56100 Lorient
Retrouvez votre page	CCAS > Personnes âgées et handicapées > La commission accessibilité	tél : 02 97 02 22 00

La commission accessibilité

La ville de Lorient est mobilisée depuis longtemps pour l'inclusion et l'accessibilité des personnes en situation de handicap :

- Depuis 1970, travaux de voirie
- 1988 : signature de la charte des villes de France pour l'intégration de leurs citoyens handicapés
- 1995 : concertation des habitants et réunions avec les associations de personnes handicapées
- 1996 : création de la commission accessibilité de la Ville de Lorient
- 2000 : élaboration du document « Lorient, une ville accessible à tous », remis à jour en 2008 « Lorient : accessibilité dans la ville »
- 2004 : guide des associations de personnes handicapées du pays de Lorient
- 2007 : handiplan
- 2009 – 2010 : diagnostic et travaux d'accessibilité des bâtiments de la Ville
- 2010 à 2013 : organisation chaque année d'une journée dédiée au handicap
- 2017 : accueil dans le pays de Lorient du *Forum Handicap* annuel co-organisé par le Conseil départemental et les partenaires santé-handicap du Morbihan

L'ancienne commission :

Créée en 1996, la commission extra-municipale d'accessibilité de Lorient se réunissait deux à trois fois par an, en différenciant le handicap auditif des autres handicaps (PMR et visuel). Co-animée par le CCAS et le service voirie, réseaux, mobilité de la Ville de Lorient, elle est présidée par l'élue à l'action sociale et a un rôle consultatif. Elle était composée de représentants d'associations œuvrant dans le domaine du handicap physique (visuel, auditif et moteur). La majorité des sujets abordés relevaient des services techniques, parfois redondants avec la commission intercommunale. Le CCAS apporte une vision plus transversale et a organisé chaque année les journées dédiées au handicap de 2010 à 2013.

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", fixe le principe d'une accessibilité généralisée, intégrant tous les handicaps, qu'ils soient d'ordre physique, visuel, auditif ou mental.

Tous les domaines de la vie sont concernés : vie citoyenne, déplacements, logement, scolarisation, emploi et formation, culture, loisirs, santé...

C'est autour de cette approche que l'élue à l'action sociale a souhaité faire évoluer la commission en élargissant les sujets et en séparant les échanges "techniques" qui seraient traités hors commission.

Après un premier état des lieux auprès des services de la ville, les objectifs de la nouvelle commission communale d'accessibilité officialisée au conseil municipal du 25 juin 2015 sont :

- La Ville de Lorient a souhaité garder la mission du constat de l'état du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics de la commune de Lorient. Elle a délégué à la commission intercommunale les autres missions obligatoires : le rapport annuel, l'accessibilité du transport, le recensement des logements accessibles.
- La présentation des grands projets d'aménagements urbains sur la ville de Lorient sera proposée aux membres intéressés. Des visites sur site, avant et après les aménagements urbains, seront organisées par le service mobilité.
- Une dimension complémentaire est proposée en abordant des thématiques telles que le sport, la culture, les loisirs, la citoyenneté, l'enfance, la parentalité, à partir des actions qui sont menées par les services de la ville et favorisant l'accessibilité à tous, pour tous.
- Tout ceci doit avoir pour objectif d'aboutir à un document fondateur, comme une charte. Cela signifierait un engagement collectif, politiques, associatifs, autour de cette politique transversale, par les différents services municipaux et les partenaires.

Consulter la [liste des membres de la commission](#) sur l'arrêté de janvier 2016

Pour en savoir plus sur l'évolution de cette commission, vous pouvez [consulter une présentation en pdf](#)

Dans cette rubrique

- [Information et coordination](#)
- [Aide à domicile](#)
- [Livraison de repas](#)
- [Soins à domicile](#)
- [Animation et lutte contre la solitude](#)
- [Résidences pour personnes âgées](#)
- [La commission accessibilité](#)
- [Handicap](#)

CCAS, La Passerelle

Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.

Galerie commerciale de l'Orientis - 7 bd Cosmao Dumanoir
- 02 97 84 15 50

